



Gouvernance de l'internet et SMSI Accessibilité, transparence, démocratie, multilatéralisme et légitimité

Marie-Anne Delahaut

Directrice de recherche à l'Institut Destrée et responsable du Pôle Information
Présidente du chapitre Wallonie de l'Internet Society
delahaut.marie-anne@wallonie-isoc.org - www.wallonie-en-ligne.net
Présenté à l'ISOC France, Paris, 08 mars 2006.

Qui aurait pensé, en inventant les technologies de l'information et de la communication (TIC), que leur introduction dans la vie quotidienne allait impliquer un changement radical de la pensée et des comportements sur un plan global ?

La nécessité d'établir une gouvernance pour l'internet est apparue lorsque les échanges commerciaux se sont développés sur le réseau internet afin de réguler paiements et signatures électroniques, administration en ligne et protection des données.

Cependant, les citoyens du monde ne conçoivent pas la gouvernance de l'internet de la même manière selon le pays où ils habitent, la langue qu'ils parlent au quotidien ou l'Etat qui régit leurs contacts multiples avec l'ensemble du monde. Comment communiquer, par le biais des TIC ? Comment aborder la liberté d'expression ? Comment veiller à la sécurité des données privées ? Comment valoriser les droits d'auteurs ? Comment se protéger des spams et des messages non sollicités ? Comment assurer la protection en ligne des enfants contre les contenus illicites ou nuisibles ? Comment développer les TIC comme outil favorisant l'éducation et la démocratie à l'usage du plus grand nombre ? Comment affronter et vaincre les multiples fractures numériques ? Comment assurer la pérennité du vaste réseau des TIC ?

Ces multiples questions s'adressent aux citoyens autant qu'aux responsables publics. Les **Nations Unies** ont pris la mesure de ces enjeux et ont organisé une réflexion interpellant toutes les parties prenantes au niveau mondial, en y associant - et c'est une première - la société civile, pour deux sessions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, www.itu.int/wsis/), à **Genève en décembre 2003** et à **Tunis en novembre 2005**.

Renforcer une société de l'information solidaire, ouverte et durable devrait conduire à une société de la connaissance plus humaine, plus inclusive, basée sur le partage du savoir, s'inscrivant sous la bannière tant de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen que de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La mise en œuvre de ces multiples chantiers concerne toutes les parties prenantes et tendra à réduire les fractures numériques, sociales, culturelles et économiques.

Gouvernance de l'internet : quelques jalons

En octobre 1998, l'**Internet Corporation for Assigned Names and Numbers** (ICANN, www.icann.org) est créée à l'initiative du gouvernement des Etats-Unis. L'ICANN doit traiter des questions relatives à la gestion du système des noms de domaines (DNS) répartis sur le réseau mondial, dont les standards sont développés par l'Internet engineering task force (IETF, www.ietf.org) opérant sous les auspices de l'Internet Society (ISOC, www.isoc.org). Le DNS

assure la conversion des séquences de caractères (noms de domaines) en adresses numériques (IP, Internet Protocol) permettant aux machines de communiquer entre elles. Ce système d'adressage de l'internet évolue, notamment par l'addition de sa version 6 (IPv6, www.ipv6forum.org) à l'actuelle version 4 (IPv4). Le DNS se développe par l'ajout de nouveaux domaines de premier niveau et la possibilité d'inclure des caractères non ASCII dans les noms de domaines. Le Comité consultatif gouvernemental (GAC, gac.icann.org) donne des avis au Conseil de direction de l'ICANN sur les questions relatives aux politiques publiques.

En mars 2000 à Lisbonne, l'Union européenne (europa.eu.int) a organisé un Sommet extraordinaire sur l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale. Ce sommet a déterminé des objectifs précis touchant au développement de la société de l'information, à la création d'un espace européen de la recherche et de l'innovation, aux réformes économiques et financières, à la modernisation du modèle social européen et de la protection sociale. L'Europe s'inscrit ainsi dans une nouvelle croissance mondiale, avec les atouts lui permettant d'y peser tout en conservant sa propre voie de développement et de gouvernance, respectueuse de son modèle de contrat social. Les développements récents de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi confirment la volonté d'assurer la transition vers une société de la connaissance, en améliorant les synergies entre les trois dimensions de la stratégie - économique, sociale et environnementale -, nécessaires également dans le contexte plus général des principes du développement durable.

En juillet 2001, la Commission de l'Union européenne formule des recommandations concernant la gouvernance européenne dans un **Livre blanc**, identifiant cinq principes à la base d'une bonne gouvernance : **ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence**. Ces principes s'appliquent à tous les niveaux de gouvernement, mondial, européen, national, régional ou local.

En 2001 également, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, www.undp.org/) publie son "Rapport mondial sur le développement humain 2001, Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain". Pour garantir la crédibilité de la gouvernance de l'internet et pour permettre aux nouveaux arrivants en provenance des pays en développement de prendre le train en marche, il convient d'ouvrir un débat public concernant, d'une part, la transparence, avec accès au débat et aux informations pour toutes les parties prenantes et, d'autre part, la représentation, qui doit englober les gouvernements, les concepteurs de technologies de l'information et les internautes présents et à venir de toutes les régions du monde.

En août 2003, le **World Information Technology Forum** (WITFOR) organisé par l'International Federation for Information Processing (IFIP, www.ifip.org), sous les auspices de l'UNESCO, publie la "Déclaration de Vilnius" (Lituanie). Elle recommande de créer des comités sociaux et éthiques, nationaux ou régionaux, pour valider ces principes et en assurer l'application, mettant en exergue les aspects sociaux et éthiques de la société de l'information, parmi lesquels le multilinguisme, la gouvernance, la démocratie, le respect de la propriété intellectuelle et de la vie privée, le respect des droits citoyens, le renforcement de la qualité de vie, de l'inclusion sociale et de la sécurité.

En janvier 2004, la Chambre internationale de Commerce (ICC, iccwbo.org) publie une note sur la "Gouvernance de l'internet : la gouvernance ne signifie en aucune manière que l'internet doit être "gouverné" et se subdivise en trois composantes qu'il est important de distinguer :

- A. la fonction d'ingénierie technique qui permet aux différentes composantes de l'internet d'interagir;
- B. la coordination technique des protocoles clés permettant la gestion des adresses et des noms qui sous-tend le fonctionnement technique de l'internet, c'est-à-dire les fonctions de l'ICANN qui, en bref, est simplement un système sophistiqué de répertoire permettant de contacter précisément un site ou d'autres personnes sur l'internet;
- C. la gestion des questions des droits et des usages publics qui devraient être débattues ouvertement au sein des gouvernements, des milieux des affaires et de la société civile".

En 2005, retenons parmi d'autres l'ouvrage "**Internet Governance, Issues, Actors and Divides**" publié en ligne par Eduardo Gelbstein et Jovan Kurbalija (DiploFoundation, www.diplomacy.edu/ et Global Knowledge Partnership (GKP, www.globalknowledge.org/) : il propose notamment une boîte à outils et une classification des enjeux de la gouvernance de l'internet.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (**UNESCO**, www.unesco.org/wsisdirectory) a organisé des réunions thématiques concernant "la liberté d'expression dans le cyberspace", "Multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace"; "Les TIC pour la formation au service du développement les facteurs clés de réussite"; "La diversité culturelle dans les sociétés du savoir".

A Paris, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme a publié le rapport du programme scientifique Vox Internet, "L'état de fait et l'état de droit (www.voxinternet.org/).

Le portail du SMSI présente également un "Inventaire des activités du SMSI" - parmi lesquelles est listé le colloque "Prospective de l'Internet - Foresight of the Internet" organisé par l'Institut Jules-Destrée en mars 2005 à Namur illustré notamment dans les actes (www.wallonie-en-ligne.net/2005_Prospective-Internet/Livre_CPI.htm) et par ce DVD.

Le Sommet mondial sur la société de l'information

Le SMSI, en préparation depuis 2001, est **organisé par l'Union internationale des Télécommunications (UIT, www.itu.int) sous l'égide des Nations Unies (ONU, www.un.org)**. Ces travaux ont été l'occasion de réunions organisées par chaque continent en fonction de domaines d'intérêts ciblés et de comités préparatoires officiels (PrepCom) tenus à Genève depuis juillet 2002.

Des représentants de **plus de cent cinquante pays du monde ont participé à la première session du SMSI, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003**. Une cinquantaine d'entreprises, d'associations et d'organisations non gouvernementales ont également présenté leurs travaux : en comptant les représentants de la société civile, quelque treize mille participants se sont réunis à Genève.

Le SMSI de Genève a conduit à l'élaboration de plusieurs documents de base, parmi lesquels la "Déclaration de principes", Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire", le "Plan d'action" et la "Déclaration de la société civile", "Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains". **Les thèmes centraux sont notamment la fracture et l'inclusion numériques, la gouvernance, l'éducation, les droits d'auteurs, la protection des données, le respect de la vie privée, la liberté d'expression, la recherche.**

De larges groupes de réflexion thématiques se sont constitués en "familles" et ont oeuvré pour le SMSI, définissant notamment les missions suivantes :

- **Les femmes** : intégration dans le développement des TIC, dans les législations et politiques de l'emploi pour enrayer le cercle vicieux de la pauvreté et pour promouvoir l'égalité réelle entre la femme et l'homme sur la plan social, tout en valorisant la complémentarité de leurs différences;
- **Les personnes handicapées et moins valides** : accéder à toutes les facettes des TIC dans une société de l'information inclusive en mobilisant la volonté des dirigeants politiques et du secteur privé;
- **L'éducation et la formation continue** aux TIC : une priorité de chaque pays, car elles sont la pierre angulaire du changement de paradigme vers la société de la connaissance;
- **Un enseignement primaire universel** : assuré grâce aux TIC, connectant chaque enfant du monde et renforçant les partenariats Nord/Sud, en contribuant au développement des réseaux d'écoles;

- **Les jeunes** : à l'avant-garde de l'innovation des TIC, pour trouver les moyens d'éradiquer la guerre, la pauvreté et le chômage dont ils sont les premières victimes;
- **L'usage des logiciels libres, la publication électronique en accès ouvert et l'accès libre aux bibliothèques** : pour favoriser la construction d'une société de la connaissance durable et partagée;
- **Les archives de l'information** : adapter les méthodes de travail aux TIC afin de rassembler toutes les ressources de manière structurée et durable;
- **La législation sur la propriété intellectuelle** : créer un environnement positif mettant en lumière la créativité et l'innovation dans l'ère numérique;
- **La paix dans le monde** : objectif fondamental de la société de l'information, qui doit lutter contre la contamination sournoise de l'internet par la xénophobie;
- **L'environnement** : mobilisation des TIC dans chaque région de la Terre en fonction de ses spécificités, en assurant un impact durable à tous niveaux (eau, santé, ressources, etc.);
- **Les valeurs et l'éthique** : en filigrane de toutes les applications des TIC, dans le respect des droits de l'être humain, de la famille, de la vie privée, des religions, des cultures et des langues, en formulant des processus qui facilitent le dialogue et la négociation entre toutes les parties prenantes;
- **La vie et la santé** dans le monde : générer les moyens de les renforcer en initiant de nouveaux partenariats possibles grâce aux TIC;
- **La liberté d'opinion et d'expression** : à renforcer et à préserver impérativement;
- **Les médias** : oeuvrer pour le respect des valeurs et des traditions; s'inscrire parmi les artisans de la cohésion sociale, en percevant les enjeux du développement durable pour la cohésion sociale.

Le processus comprend, en 2005, groupes de travail, conférences régionales et réunions thématiques : égalité des genres face aux TIC; rôle des TIC dans la prévention des désastres; implication économique et sociale des TIC; réalisation des objectifs du Plan d'action concernant les autochtones; analyse statistique des TIC; mise en oeuvre d'une société en réseau multidirectionnelle; régulation des TIC et informations légales; gouvernance de l'internet; lutte contre les spams.

Le Groupe de travail sur la gouvernance de l'internet

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié lors de la première phase du SMSI à Genève, le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a créé le **Groupe de travail sur la gouvernance de l'internet** (GTGI, www.wgig.org). Sous la présidence de M. Nitin Desai, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le SMSI, les quarante membres du GTGI, représentant des Etats, le secteur privé et la société civile ont élaboré une définition pratique, considérant que l'internet est désormais une "ressource publique mondiale" : "Il faut entendre par "gouvernance de l'internet" l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'internet".

Le rapport confirme que "la gouvernance de l'internet recouvre davantage que la gestion des noms et adresses utilisés dans le réseau mondial" et les questions dont s'occupe l'ICANN : "elle englobe aussi des questions de politique générale importantes, comme les ressources internet critiques, la sécurité et la sûreté du réseau mondial" ainsi que "ce qui touche à son développement et à l'utilisation qui en est faite".

Des priorités ont été énumérées parmi les questions générales concernant la gouvernance de l'internet : administration des fichiers et du système de la zone racine; frais d'interconnexion; stabilité, sécurité de l'internet et cyberdélinquance; pollupostage (spam); véritable participation à l'élaboration d'une politique mondiale; renforcement des capacités; attribution des noms de domaines; attribution des adresses IP; droits de propriété intellectuelle; liberté d'expression; protection des données et respect de la vie privée; droits du consommateur; multilinguisme.

Le GTGI a tenté de "trouver un terrain d'entente concernant les rôles et responsabilités respectifs de toutes les parties prenantes à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement" et **propose des recommandations sous forme de quatre points principaux** : forum; politique publique et contrôle au niveau mondial; coordination institutionnelle; coordination aux niveaux régional, sous-régional et national. Un objectif général est de "favoriser la pleine participation des pays en développement aux dispositifs de gouvernance de l'internet". Le GTGI propose quatre modèles organisationnels détaillés dans le rapport remis au Secrétaire général de l'ONU en juillet 2005.

De nombreux commentaires ont été publiés concernant ce rapport. De manière générale, l'accent est mis sur le renforcement de la diversité linguistique et culturelle; la liberté d'expression; une possibilité de gestion des serveurs racines au niveau régional, tout en renforçant la robustesse et la stabilité du réseau tel que développé jusqu'à présent; la distribution équitable des adresses IP au sein de la communauté internationale de l'internet; la promotion des nouveaux standards tels que l'IPv6 (www.itu.int/wsis/documents/index2.html). La Commission européenne insiste sur le rôle déterminant de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la gouvernance de l'internet et préconise l'adoption d'un nouveau modèle de coopération

Le **PrepCom-3 de septembre 2005 à Genève** précise qu'"il faut entendre par "gouvernance de l'internet" l'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'internet". **La question des langues reste cruciale** pour le SMSI : chacun devrait pouvoir travailler sur les documents dans sa langue maternelle afin d'en saisir pleinement le sens et les implications. La création d'un forum international de multiples parties prenantes chargé de la gouvernance de l'internet est largement approuvée, sur base de cinq principes : **accessibilité, transparence, démocratie, multilatéralisme et légitimité**.

Au terme du PrepCom-3 et avant les dernières réunions préparatoires au SMSI de Tunis, M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT et Secrétaire général du SMSI, souligne "l'immense volonté politique" des délégués qui ont travaillé sans transiger sur les principes essentiels pour **"promouvoir le développement des TIC et l'accès à ces technologies dans le monde entier"**, mettant en exergue que "si nous voulons édifier une société de l'information juste et équitable, alors ce Sommet n'a pas le droit à l'échec". Une approche multipartenaire de la coordination est suggérée sous l'égide des Nations Unies pour assurer la mise en oeuvre du Plan d'action dans le suivi du SMSI (www.itu.int/wsis/rss/index-fr.html).

Prospective et gouvernance de l'internet

Le chemin est long vers l'élaboration de la gouvernance de l'internet alors que, à la base de ce processus, les TIC se sont développées en qualité sur le plan technique à un rythme incroyablement rapide. Cependant, l'être humain prévaut, dans sa diversité, avec ses travers comme avec ses richesses. Il lui appartient de maîtriser tous les aspects des technologies créées pour lui être utile : la gouvernance de l'internet, extraordinaire outil de communication, n'est pas une tâche vaine. Le passage de la société de l'information vers une société de la connaissance inclusive, démocratique et universelle est à ce prix.